

LE RIRE MEDECIN

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

2, rue Srebrenica,

75020 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

LE RIRE MEDECIN

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

2, rue Srebrenica,

75020 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

À l'assemblée générale de l'association LE RIRE MEDECIN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE RIRE MEDECIN relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations comptables et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 janvier 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY



64-70 rue de Crimée

75019 PARIS

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	101 729	101 729				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	246 141	236 964	9 176	4 782	4 395	91.90	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	550 012		550 012	516 390	33 622	6.51	
Prêts							
Autres	62 362	33 622	28 740	25 315	3 425	13.53	
Total I	960 244	372 315	587 928	546 488	41 441	7.58	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	11 616	5 808	5 808	3 703	2 105	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	229 809	230	229 579	201 924	27 655	13.70
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	48 750		48 750	48 842	92	0.19
	Valeurs mobilières de placement	42		42	42		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	5 808 283		5 808 283	4 540 701	1 267 582	27.92
	Charges constatées d'avance (2)	85 668		85 668	24 663	61 005	247.36
	Total II	6 184 168	6 038	6 178 130	4 819 874	1 358 255	28.18
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 144 412	378 353	6 766 058	5 366 362	1 399 696	26.08	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	1 647 296		1 647 296				
Autres							
Report à nouveau	2 268 850		1 778 453		490 396	27.57	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 367 950		490 396		877 554	178.95	
Situation nette (sous total)	5 284 096		3 916 146		1 367 950	34.93	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	5 284 096		3 916 146		1 367 950	34.93	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	450 020		520 431		70 411-	13.53-
Total II	450 020		520 431		70 411-	13.53-	
PROVISIONS	Provisions pour risques	27 403				27 403	
	Provisions pour charges	141 892		243 772		101 880-	41.79-
	Total III	169 295		243 772		74 477-	30.55-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associés)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	0		1		1-	75.00-
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	220 657		152 021		68 636	45.15
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	447 243		383 977		63 266	16.48
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	194 747		150 014		44 733	29.82	
Total IV	862 647		686 013		176 634	25.75	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 766 058		5 366 362		1 399 696	26.08	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et solides créditeurs de banques

0

1

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	2 190		2 100		90	4,29
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	36 642		22 185		14 457	65,17
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	179 774		47 232		132 542	280,62
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	269 734		264 764		4 970	1,88
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	3 843 687		3 663 481		180 206	4,92
Mécénats	1 756 519		1 736 947		19 572	1,13
Legs, donations et assurances-vie	598 457		47 567		550 890	NE
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	181 201		116 568		64 633	55,45
Utilisations des fonds dédiés	513 154		278 128		235 026	84,50
Autres produits	508		27 003		26 495	98,12
Total I	7 381 866		6 205 975		1 175 891	18,95
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock	4 211		8 143		12 354	151,71
Autres achats et charges externes	1 536 931		1 405 319		131 612	9,37
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	218 042		198 125		19 918	10,05
Salaires et traitements	2 554 117		2 316 502		237 615	10,26
Charges sociales	1 239 577		1 129 999		109 578	9,70
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 749		12 744		7 995	62,73
Dotations aux provisions	105 136		68 221		36 915	54,11
Reports en fonds dédiés	442 743		539 202		96 459	17,89
Autres charges	1 366		2 112		746	35,31
Total II	6 098 451		5 680 366		418 084	7,36
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 283 416		525 609		757 807	144,18

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2023 12	30/09/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	86 355	1 318	85 037	1%
Total III	86 355	1 318	85 037	1%
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 821	33 622	31 801-	94,58-
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	1 821	33 622	31 801-	94,58-
2. Résultat financier (III-IV)	84 534	32 304-	116 838	361,68
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 367 950	493 305	874 645	177,30
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		2 683	2 683-	100,00-
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		2 683	2 683-	100,00-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		5 591	5 591-	100,00-
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		5 591	5 591-	100,00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		2 908-	2 908	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	7 468 222	6 209 976	1 258 246	20,26
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	6 100 272	5 719 580	380 692	6,66
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 367 950	490 396	877 554	178,95

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 30 septembre 2023, sont établis selon les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié relativement au plan comptable général et selon les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié relativement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de 6 766 058 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des produits de 7 468 222 €, un total des charges de 6 100 272 € dégageant ainsi un résultat de 1 367 950 €.

Ce résultat d'un montant exceptionnel est atteint notamment grâce au versement d'une assurance-vie de plus de 540 k€.

L'exercice considéré débute le 01/10/2022 et finit le 30/09/2023.

Il a une durée de 12 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ; seules sont exprimées les informations significatives.

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2022/2023 a été peu impacté par la situation internationale, les donateurs ont été au rendez-vous et les interventions à l'hôpital se sont déroulées quasi normalement tout au long de l'exercice.

Le télétravail des permanents est désormais une pratique régulière tout au long de l'année, imposant une organisation rigoureuse pour assurer cependant l'ouverture quotidienne du siège et assurer la continuité des activités.

De nouveaux programmes ont été ouverts : en octobre 1 programme de 2 jours à l'hôpital de la Timone à Marseille, en pneumologie et neurologie, en novembre, 1 jour supplémentaire par semaine en HAD Béclière, en mars, 1 programme de 2 jours au CHU de Rennes, et en avril, 1 journée par semaine en cardiologie à la Timone à Marseille.

Pour permettre ces ouvertures, des recrutements de comédiens ont eu lieu au cours de l'exercice.

Le partenariat avec le skipper Luke Berry qui a couru la Transat Jacques Vabre en novembre et la route du Rhum en novembre 2022 perdue avec un renforcement de l'implication du skipper et de ses

partenaires. Luke Berry a fait l'acquisition d'un nouveau bateau qui a pris de nom de LE RIRE MEDECIN LAMOTTE, avec une visibilité accrue pour l'association. Luke Berry est devenu le 6^{ème} parrain de l'association début 2023, aux côtés d'Anny Duperey, Sara Giraudeau, François-Xavier Demaison, Gérard Jugnot et Reda Kateb.

Deux campagnes ont été menées pendant l'exercice, grâce à une communication à titre gracieux

- 100 faces d'affichage en format 40x60cm dans les espaces voyageurs (couloirs/salles de billettique) des métros et RER parisiens pour 3 semaines, du 2 au 23 novembre 2022.
- 500 oriflammes dans les bus de la région de Marseille (RTM) pendant une semaine du 14 au 20 novembre 2022.
- Plus de 800 spots TV dans les chaînes des groupes TF1, Canal+, France Télévisions, Altice Média (BFM) pour la campagne d'hiver.
- Des spots radio sur BFM radio, Les Indés et radio Cristal pour la campagne d'hiver

Le 2 février 2023, Dominique Valteau-Couanet a été élue à la présidence de l'association.

Au 30/06/2023, l'association a donné congés à son bailleur. Après 10 ans passés rue de Crimée dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, l'association s'installera dans son nouveau siège social en janvier 2024 : 2 rue Srebrenica – 75020 Paris, dans des locaux plus adaptés à ses besoins et à la nouvelle organisation du travail et du télétravail.

Complément d'informations sur le bilan

Fonds propres

Ils sont constitués des résultats successifs. Ils atteignent au 30/09/2023 le montant de 5 283 k€ soit l'équivalent de 11 mois de notre activité.

Fonds dédiés

Situations Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice	Programmes
Fondation Air France	20 000,00 €	20 000,00 €		- €	Maternez
PDF Fondation Amisse					
Capreval					
Ma Bonne Etoile					
Fondation de France					
Angers Mécénat	34 617,29 €	34 235,10 €		382,19 €	UAPED - Angers
Fondation Autosphère					
La Bonne étoile					
PDF Fondation Donase	66 417,67 €	36 284,98 €		60 132,69 €	UAPED - Orléans
Fondation De France					
La Bonne étoile 31/12/20					
AB CFAO					

AGRI CONSULT			20 000,00 €		
Fondation Prosol				25 925,03 €	Besançon
Le Liseron	83 214,06 €	57 289,03 €			
La France s'engage	34 000,00 €	48 457,17 €	33 000,00 €	18 542,83 €	UAPED Mars. et Angers
Fondation Prosol	31 214,75 €	31 214,75 €		- €	oncologie Nancy
Fonds dotation autosphère					
Fondation Air France					
Fondation Prosol	68 931,49 €	64 017,13 €		4 914,36 €	Neuro pédiatrie Necker
Malakoff - ALASSO					
La Bonne étoile					
Fondation Sodebo	5 890,72 €	15 890,72 €		- €	UAPED Nantes
Fondation de France Amisse			10 000,00 €		
Fondation De France (LDLC)	3 500,00 €	25 500,00 €		- €	Chabadas Nantes
The comgest foundation			22 000,00 €		
Fondation Air France					
	56 154,23 €	30 857,42 €		73 857,78 €	HAD Paul Brousse
California community			48 599,77 €		
Malakoff Humanis	116 490,52 €	30744,28 €	66 581,00 €	152 249,64 €	HAD Debré
AP-HP		23 420,54 €	62 562,00 €	39 141,46 €	HAD Beclere
FDJ		10 000,00 €	10 000,00 €	- €	HAD Necker
Fondation Hadida		20 000,00 €	20 000,00 €	- €	Bondy
Prosol			100 000,00 €		
Fondation notaires & breton		35 242,56 €	10 000,00 €	74 757,44 €	Rennes
Fondation Air France			20 000,00 €		
Fondation Wavestone		30 000,00 €	10 000,00 €	- €	Aulnay
totaux	520 430,73 €	513 513,68 €	442 742,77 €	450 019,82 €	

Maternez/Chabadas :

Le programme MaterNéz au Kremlin-Bicêtre a ouvert lors de l'engagement de la Fondation Air France aux côtés du Rire Médecin en 2016. La Fondation de France a renouvelé son engagement au cours de l'exercice 2021/2022 pour un montant de 20 000 €. La totalité du fonds est utilisé au 30/09/2023.

La Fondation de France (LDLC) s'est engagée sur le programme des Chabadas à Nantes à hauteur de 7 000 € ainsi que la fondation Comgest. La totalité du fonds est utilisé au 30/09/2023.

UAPED :

Le programme à Orléans au sein d'une Unité d'Accueil aux jeunes victimes de maltraitance ouvert en novembre 2018 se poursuit. L'association la Bonne Etoile, qui par son engagement dès 2018 a permis l'ouverture du programme, a renouvelé son engagement à hauteur de 10 000 € et s'est également engagée à hauteur de 10 000 € permettant l'ouverture au sein de la même structure à Angers.

Elle a été suivie pour Angers par le fonds de dotation Autosphère à hauteur de 40 000 € et la fondation Mécénat Angers à hauteur de 10 000 € et de même pour Orléans elle a été suivie par l'association AB CFAO à hauteur de 20 000 €.

La France s'engage qui s'est engagée sur 3 ans pour un total de 100 000 € (34 000 € en 2022) permettra d'intervenir auprès d'enfants en situation de vulnérabilité/maltraitance à Marseille.

Au cours de cet exercice, l'association La Bonne Etoile (10 000 €) et La fondation Agri Consult (20 000 €) se sont engagées pour Orléans et la fondation Amisse (10 000 €) pour Nantes.

HAD :

LE RIRE MEDECIN

La California community foundation (pour l'entreprise Moose Toys) a renouvelé son engagement au cours de l'exercice à hauteur de 48 599,77 € pour la HAD Paul Brousse.

Malakoff Humanis a renouvelé son soutien à hauteur de 66 581 € au programme HAD Debré.

La fondation de l'APHP a financé la HAD Bécélère, journée ouverte en novembre 2023, à hauteur de 62 562 €.

La Fondation de France a financé la HAD Necker à hauteur de 10 000 €.

Au cours de l'exercice, le Rire Médecin a assuré 4 journées en présentiel par semaine en HAD.

Besançon :

Par leurs engagements sur les exercices antérieurs, la fondation Prosol à hauteur de 85 000 € et l'association Le Liseron à hauteur de 12 600 € ont permis l'ouverture d'un programme au CHU de Besançon depuis mai 2021.

Necker :

Grâce à l'engagement en 2021 du fonds de dotation Autosphère à hauteur de 30 000 € et de la fondation Air France à hauteur de 20 000 €, un nouveau programme a ouvert le 1^{er} avril 2021 en neuropédiatrie et en pédiatrie générale à l'hôpital Necker.

La fondation Prosol à hauteur de 37 000 € et Malakoff-Alasso à hauteur de 38 273,59 € se sont engagés au cours de l'exercice 2021/2022.

Le programme s'est poursuivi tout au long de l'exercice.

Rennes

Grâce à l'engagement des Fondation Prosol (100 000 €) et des Notaires & Bretons (10 000 €), un nouveau programme au CHU de Rennes a été ouvert en mars 2023.

Aulnay

La Fondation Air France (20 000 €) et la Fondation Wavestone (10 000 €) ont accompagné le programme au CHU Ballanger à Aulnay tout au long de l'exercice.

Les utilisations au cours de l'exercice sont déterminées par la comptabilité analytique.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Une dépréciation est constatée le cas échéant lorsque la valeur réelle de l'immobilisation est inférieure à sa Valeur Nette Comptable (VNC).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Durée des amortissements :

Agencement :	de 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique :	3 ans
Mobilier :	5 ans
Logiciel :	3 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les immobilisations financières n'ont nécessité aucune provision pour perte de valeur à la fin de l'exercice.

Stocks et variation des stocks

La méthode d'évaluation des stocks de produits dérivés du Rire Médecin utilisée est la méthode « Premier entré, Premier sorti ».

Au 30/09/2022, une provision pour dévalorisation du stock a été constatée pour 50% de la valeur théorique pour tenir compte de la diminution des ventes de produits dérivés.

Etat des provisions et dépréciations

Enfin nous avons provisionné des risques à hauteur de 27 402,87 € notamment du fait d'une contestation d'une assurance vie versée au Rire Médecin en décembre 2017.

Engagements de retraite et autres charges

Au 30/09/2023, il a été constitué, pour l'ensemble des salariés, une provision pour indemnité de départ à la retraite évaluée à 66 264,51 € en dette actuarielle.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements retraites sont les suivants :

- Départ à 62-70 ans
- Calculs sur la base de l'indemnité légale de mise à la retraite
- Taux de rotation de personnel faible
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux de progression des salaires pour 1 % et taux d'actualisation de 3,7 %
- Taux moyen des charges de 50 %

Le montant tient compte de la reprise de provision pour les salariées ayant quitté l'association au cours de l'exercice.

La provision pour charges constituée pour un montant total 179 328,85 € a été reprise en totalité, notre bailleur AESTIAM ne nous ayant pas proposé de renouveler notre bail fin 2022, nous avons pu donner congés avec un préavis de 6 mois sans avoir à payer les mois qui auraient normalement dû courir sur un nouveau bail de 3 ans.

A contrario, nous devons rendre les locaux en parfait état. C'est pourquoi nous avons fait une provision de 60 315 € pour les travaux de remise en état à notre charge.

Créances et comptes rattachés

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances sont principalement constituées des soldes à percevoir des fondations (25 k€), des partenariats (40 k€), des associations (5 k€), de Eurotv5 (42 k€) et des clients de l'IFRM (110 k€) dont la facturation est intervenue fin septembre 2023.

Charges et produits constatés d'avance

LE RIRE MEDECIN

Les charges constatées d'avance (86 k€) au 30/09/2023 concernent principalement les contrats de prestations calés sur une année civile.

Les produits constatés d'avance (195 k€) concernent principalement des conventions de subventions (57 k€) et/ou de partenaires (126 k€) signées pour l'année civile.

Factures à établir

Les factures à établir (0,5 k€) au 30/09/2022 sont constituées de factures de la JCES établies en octobre 2023.

Produits à Recevoir

Aucun produit à recevoir des dons par chèques traités par Eurotvs n'a été constitué pour cet exercice, le dernier jour de l'exercice étant un samedi 30 septembre.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées sur la base de leur valeur nominale.

Les placements réalisés sous forme soit de placements obligataires soit de titres divers, sont comptabilisés à leur valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 30 septembre est inférieure.

Les produits des placements en compte à terme ont été valorisés au 30/09/2023.

Dons

Les dons et partenariats sont comptabilisés en comptes 7582 par nature : générosité du public, associations et fondations, et mécénat.

Les dons affectés sont dissociés et font l'objet d'un retraitement en fonds dédiés le cas échéant.

Le fait générateur du don est son versement pour les dons du public et la signature de la convention pour les partenariats sauf absence de conditions suspensives ou levée de celles-ci le cas échéant.

Legs

Le règlement ANC n° 2018-06 exige la comptabilisation du legs ou de la donation dès son acceptation par l'association.

Comme il peut s'écouler un certain temps avant que la succession ne soit définitivement réglée ou que l'association ait trouvé un acquéreur, pour un bien destiné à être revendu, le règlement ANC n°2018-06 instaure un dispositif d'écritures comptables dit de « fonds reportés » destiné à neutraliser la constatation du produit lié au legs ou à la donation jusqu'à sa complète résolution et à l'encaissement des biens revendus.

Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Institut de Formation du Rire Médecin

Le Rire Médecin gère une entité « IFRM » afin de dispenser des formations. Cette entité créée en 2011 a un SIRET et est fiscalisée.

Sa mission est :

D'assurer une meilleure professionnalisation des groupes et des comédiens qui font appel à l'expérience du Rire Médecin tels que :

- des comédiens clowns confirmés
- des professionnels du monde hospitalier
- des professionnels, qu'ils viennent du monde de l'entreprise, ou qu'ils travaillent dans tout autre type de structure.

Ou d'assurer l'accompagnement

- des structures de clowns hospitaliers constituées ou en devenir.

L'ensemble des prestations est facturé.

L'institut de formation a obtenu la certification Qualiopi ce qui lui permet d'organiser des sessions de formations pour lesquelles les stagiaires peuvent obtenir un financement par un OPCO tel que l'AFDAS.

La première édition de la formation dans le format « Jeu clownesque en établissement de soins (JCES) » a eu lieu au cours de l'exercice 2020/2021.

Elle a accueilli en octobre 2022 12 stagiaires pour la session 2022/2023. Les 12 stagiaires ont été certifiés.

En octobre 2023, une nouvelle session de la formation « Jeu clownesque en établissement de soins (JCES) » s'est ouverte avec également 12 stagiaires.

Cet exercice se termine avec un résultat positif de 25 380,64 €.

Rémunération et effectifs

Pour répondre aux obligations de la Loi du 23 mai 2006, il est indiqué que le montant global des trois rémunérations les plus élevées des salariés a été au cours de l'exercice de 217 611 €.

Ont été remboursés aux cadres salariés, membres du comité de direction, principalement des frais de transport, mission et réception pour un montant de 2 750 €.

Il est également précisé que les membres du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association qui peuvent être amenés à exercer des fonctions de dirigeant ne sont pas rémunérés, et ne perçoivent que le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions. Celui-ci s'élevé pour cet exercice à 0 €.

Au 31/12/2022, l'effectif de l'association calculé par l'URSSAF est de 44.60, tous établissements confondus.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes 2022/2023 est de 13 800 € TTC.

Engagements financiers

Néant

Les documents présentés sont conformes au règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 Relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

L'objectif du Compte d'emploi annuel des ressources (CER) est de quantifier les ressources et les emplois au cours d'exercice et de suivre spécifiquement les ressources collectées par appel à la générosité publique sur l'exercice et sur les exercices antérieurs.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022/2023	EXERCICE 2021/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022/2023	EXERCICE 2021/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	3 906 475	3 651 380	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 198 663	5 447 995
1.1 Réalisées en France			1.1 Contributions sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	3 906 475	3 651 380	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	3 843 687	3 663 483
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	598 457	47 567
			- Mécénats	1 756 519	1 736 947
			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	800 480	814 879			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	789 875	803 611			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	10 575	11 267			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	247 998	149 409			
TOTAL DES EMPLOIS	4 954 923	4 615 667	TOTAL DES RESSOURCES	6 198 663	5 447 995
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 243 740	832 328	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	106 957	101 843	2 - REPRIS SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	179 329	104 067
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	442 743	539 202	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	513 254	278 128

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 744 199	1 911 871
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 243 740	832 328
(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 987 939	2 744 199

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022/2023	EXERCICE 2021/2022		EXERCICE 2022/2023	EXERCICE 2021/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	617 413	157 899	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	784 223	282 292
Réalisées en France	617 413	157 899	Bénévolet	134 488	67 141
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	618 895	158 488
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	157 014	116 707	Dons en nature	30 830	56 662
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	8 986	7 685			
TOTAL	783 413	282 292	TOTAL	784 223	282 292

Pour mémoire, rappel de tableaux relatifs aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2022/2023	EXERCICE 2021/2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	520 431	259 357
(-) Utilisation	513 154	278 128
(+) Report	442 743	539 202
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	450 020	520 431

Le financement des emplois par les ressources issues de la générosité publique

C'est l'article 2 de nos statuts qui fixe notre objet social :

« Cette association a pour but de créer des spectacles pour les enfants hospitalisés et leurs familles en relation avec les équipes soignantes et de sensibiliser le grand public à la qualité de vie et à la bientraitance de l'enfant à l'hôpital avec pour objectifs :

- Aider les enfants et les parents à mieux supporter l'hospitalisation quelle qu'en soit la longueur.
- Accompagner le travail du personnel hospitalier en lui permettant de trouver à l'intérieur de l'hôpital des moments de joie et de réverie.
- Créer des manifestations et des jeux pour dédramatiser le séjour de l'enfant à l'hôpital, et l'aider à retrouver la joie de vivre.
- Participer à toutes opérations permettant de faire progresser la bientraitance des enfants hors hôpital et plus généralement des enfants en situation de vulnérabilité. »

Notre mission sociale auprès des enfants est financée par l'ensemble des ressources dont les ressources collectées auprès du public.

Les ressources issues de la générosité publique

Au 1er octobre 2022, le report des ressources collectées auprès du public se montait à 2 744 199 €.

Au cours de l'exercice 2022/2023, le montant des ressources collectées issues de la générosité du public a été de

6 198 663 € répartis comme suit :

4 954 923 € utilisés pour :

- 3 906 475 € en mission sociale, soit 79 %
- 800 450 € en frais de collecte et de recherche de fonds, soit 16 %
- 247 998 € en frais de fonctionnement, soit 5 %

et 1 243 740 € non utilisés au cours de l'exercice, reportés en 2023/2024 pour assurer la poursuite du projet associatif « ÉTOILE 2025 »

Au 30/09/2023, les ressources collectées issues de la générosité du public non utilisées et reportées sont de 3 987 939 €.

Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) reprend l'ensemble des éléments du compte de résultat et permet de suivre les produits liés ou non à la générosité du public, et les dépenses par destination (missions sociale, recherche de fonds, fonctionnement et autres).

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022/2023		EXERCICE 2021/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1.PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 198 663	6 198 663	5 447 995	5 447 995
1.1. Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3 843 687	3 843 687	3 663 481	3 663 481
- Legs et autres libéralités non affectés	590 457	590 457	47 567	47 567
- Mécénat	1 756 519	1 756 519	1 736 947	1 736 947
1.2. Autres produits liés à la générosité du public				
2.PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	307 342		115 022	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 autres produits non liés à la générosité du public	307 342		115 022	
3. SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	269 734		264 764	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS et DEPRECIATIONS	179 329		104 067	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	513 154		278 128	
TOTAL	7 488 222	6 198 663	6 209 976	5 447 995
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	4 052 789	3 906 475	3 777 516	3 651 380
1.1. Réalisées en France				
- Actions réalisées directement	4 052 789	3 906 475	3 777 516	3 651 380
- Versements à d'autres organismes agissant en France				
1.2. Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées directement	0		0	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 143 500	800 450	1 087 578	814 879
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 128 392	789 875	1 071 482	803 612
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	15 107	10 575	16 096	11 267
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	354 283	247 998	213 441	149 409
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	106 957		101 843	
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	442 743		539 202	
TOTAL	6 100 272	4 954 923	5 719 580	4 615 867
EXCEDENT OU DEFICIT	1 367 950	1 243 740	490 396	832 328

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022/2023		EXERCICE 2021/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	784 223		282 292	
Bénévolat	134 498	134 498	67 141	67 141
Prestations en nature	618 895	618 895	158 488	158 488
Dons en nature	30 830	30 830	56 662	56 662
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	784 223	784 223	282 292	282 292
CHARGES PAR DESTINATION				
1 -CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	617 413	617 413	157 899	157 899
réalisées en France	617 413	617 413	157 899	157 899
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	157 014	157 014	116 707	116 707
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	8 986	8 986	7 685	7 685
TOTAL	783 413	783 413	282 292	282 292

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires

Méthode de valorisation :

La valorisation des contributions volontaires est basée sur le tableau de suivi du bénévolat établi par les services administratifs du Rire Médecin, soit sur la base de 7 heures par jour, un total de 7995 heures pour 2022-2023. Il est ensuite valorisé au SMIC horaire selon les périodes de l'exercice.

Nbre d'heures d'oct 2022 à décembre 2022	3 418 h
SMIC horaire 2022	10,85 €
Nbre d'heures janv à avril 2023	978 h
SMIC horaire 2023	11,37 €
Nbre d'heures janv à avril 2023	3 599 h
SMIC horaire 2023	11,52 €
Total valorisation en brut	89 665,64 €
charges sociales 50 %	44 832,82 €
Total valorisation bénévolat	134 498,46 €
dont recherche de fonds	126 184,49 €
dont fonctionnement	7 504,20 €

Ce qui représente 5.19 ETP.

Les dons en nature correspondent aux apports gracieux de produits de nos partenaires pour la braderie solidaire, le don par leurs auteurs d'illustrations originales pour la vente aux enchères et les prestations en nature correspondent aux insertions publicitaires gracieuses de 2022/2023, ainsi qu'à l'abandon de frais de certains des bénévoles. Cette valorisation est issue des montants communiqués par ces partenaires, soit pour l'exercice 2022-2023 : 649 725 €

total abandons valorisations gracieuses	649 724,59
dont entreprises - communication	617 412,78
dont entreprises - braderie	30 829,75
dont particuliers - fonctionnement	1 482,06

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	101 729		
Installations générales agencements aménagements divers	95 730		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	33 807		9 143
Emballages récupérables et divers	107 460		
TOTAL	236 997		9 143
Autres titres immobilisés	550 012		
Prêts, autres immobilisations financières	25 315		37 046
TOTAL	575 328		37 046
TOTAL GENERAL	914 054		46 190

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			101 729	101 729
TOTAL			101 729	101 729
Installations générales agencements aménagements divers			95 730	95 730
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			42 951	42 951
Emballages récupérables et divers			107 460	107 460
TOTAL			246 141	246 141
Autres titres immobilisés		0	550 012	550 012
Prêts, autres immobilisations financières			62 362	62 362
TOTAL		0	612 374	612 374
TOTAL GENERAL		0	960 244	960 244

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	101 729			101 729
Installations générales agencements aménagements divers	95 730			95 730
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 025	4 749		33 774
Emballages récupérables et divers	107 460			107 460
TOTAL	232 215	4 749		236 964
TOTAL GENERAL	333 944	4 749		338 693

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	4 749				
TOTAL	4 749				
TOTAL GENERAL	4 749				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 ; Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	1 647 296				1 647 296
Report à nouveau	1 778 453		490 396		2 268 850
Excédent ou déficit de l'exercice	490 396	490 396	36 794 993		1 367 950
Situation nette	3 916 146		1 367 950		5 284 096
TOTAL I	3 916 146	490 396	137 285 389		5 284 096

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant débit d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	64 443	1 821			66 265
Autres provisions pour risques et charges	179 329		76 298		103 031
TOTAL	243 772	1 821	76 298		169 295

Provisions pour dépréciation	Montant débit d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	33 622		0		33 622
Sur stocks et en cours	3 703	2 105			5 808
Sur comptes clients	230				230
TOTAL	37 555	2 105			39 660
TOTAL GENERAL	281 327	3 926	76 298		208 955
Dont dotations et reprises d'exploitation		547 879	179 329		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	62 362	62 362	
Clients douteux ou litigieux	230	230	
Autres créances clients	229 579	229 579	
Divers état et autres collectivités publiques	48 750	48 750	
Charges constatées d'avance	85 668	85 668	
TOTAL	426 588	426 588	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	220 657	220 657		
Personnel et comptes rattachés	131 497	131 497		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	240 968	240 968		
Autres impôts taxes et assimilés	74 777	74 777		
Produits constatés d'avance	194 747	194 747		
TOTAL	862 647	862 647		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	11 616	7 406	4 211	
Approvisionnements				
Total I	11 616	7 406	4 211	
Production				
Production en cours				

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	450
Autres créances	48 750
Valeurs mobilières de placement	42
Disponibilités	78 229
Total	127 471

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 361
Dettes fiscales et sociales	192 751
Total	269 112

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	85 668
Total	85 668
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	194 747
Total	194 747